



LE RÈGLEMENT

Toute inscription au TREG® ALGERIA TRAIL 2025 implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

Tous les concurrents sont également invités à lire avec attention les conditions générales de vente et notre politique de confidentialité accessibles sur le site www.le-treg.com

1.1 : ÉPREUVES

Le TREG® ALGERIA TRAIL est un ensemble de courses à pied nature de longue distance, empruntant des terrains désertiques sablonneux ou pierreux très variés.

Le lieu du départ et d'arrivée de ces épreuves se situe en Algérie à Timimoum dans la région du Gourara.

L'Ultra Algérie Trail est une épreuve d'environ 182 km, pour environ 1 000 mètres de dénivelé positif qui se déroule en une seule étape non-stop, en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre, en un temps limité à 72 h, couplé à des barrières horaires. La navigation se fait à partir d'un GPS (fourni par l'organisation). Un roadbook est également fourni comprenant des cartes satellites et d'illustration qui ne peuvent en aucun cas servir de navigation pour les concurrents. Le départ sera donné le Mardi 2 décembre 2025 à 09h00.

Deux autres courses sont organisées en parallèle du TREG® afin de proposer des distances plus accessibles à une majorité de coureurs :

– **L'Algérie Trail** dont la distance est d'environ 106 km, pour environ 500 mètres de dénivelé positif, se déroule en une seule étape non-stop, en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre, en un temps limité à 42 h, couplé à des barrières horaires. La navigation se fait également à partir d'un GPS fourni par l'organisation. Un roadbook est également fourni comprenant des cartes satellites et d'illustration qui ne peuvent en aucun cas servir de navigation pour les concurrents. Le départ sera donné le Mardi 2 décembre 2025 à 09h00.

– **L'Algérie Marathon** dont la distance est d'environ 50 km, pour environ 250 mètres de dénivelé positif, se déroule en une seule étape non-stop, en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre, en un temps limité à 18 h, couplé à des barrières horaires. La navigation se fait également à partir d'un GPS fourni par l'organisation. Un roadbook est également fourni comprenant des cartes satellites et d'illustration qui ne peuvent en aucun cas servir de navigation pour les concurrents. Le départ sera donné le Mardi 2 décembre 2025 à 09h00.

L'Ultra Algérie Trail est couru en mode « solo » et le départ sera donné le Mardi 2 décembre 2025 à 09h00.

Le TREG® ALGERIA TRAIL est organisé par la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION, en charge de la partie « Séjour & Course » et de la partie « Voyage ».

PROGRAMME :

Samedi 29 novembre - Vol régulier Paris–Alger – Après-midi à Alger - Nuit à l'hôtel.

Dimanche 30 novembre - Vol Alger-Timimoun - Acclimatation à notre camp de base de Timimoun



Lundi 1^{er} décembre - Contrôle technique de la course – Training GPS

Mardi 2 à Jeudi 4 décembre - Déroulé des 3 courses 182km, 106km, 50km

Vendredi 5 décembre – Journée détente et touristique à Timimoun - Soirée de clôture

et Samedi 6 décembre – Vol retour de Timimoun vers Alger puis de Alger vers Paris

1.2 : PARTICIPATION

L'Ultra Algérie Trail est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2007 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de trail longue distance (> 80 km) fortement conseillée.

L'Algérie Trail est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2007 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de trail (> 40 km) fortement conseillée.

L'Algérie Marathon est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2007 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de course d'endurance (> 21 km) fortement conseillée.

Par mesure dérogatoire, les personnes nées entre 2008 et 2009, seront autorisées à participer à l'une quelconque des épreuves moyennant la signature par les parents d'une décharge stipulant expressément qu'ils prennent l'entière responsabilité de l'engagement du concurrent mineur à l'une des courses et qu'ils s'engagent à l'accompagner tout au long de l'épreuve.

1.3 : TRAIL AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Le principe de course en autosuffisance est la règle pour toutes les courses de type TREG®. Sur le parcours, des zones de ravitaillement positionnées tous les 20 à 30 kilomètres environ sont approvisionnées en eau pour le remplissage des bidons ou poches à eau dans la limite de 3 à 4 litres/personne selon les zones de ravitaillement. Chaque coureur doit veiller à disposer au départ de l'épreuve :

- de la quantité d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée en autosuffisance alimentaire sur la distance de la course choisie :
 - L'Ultra Algérie Trail : 72 h maxi, soit 6 000 calories obligatoires ;
 - L'Algérie Trail : 42 h maxi, soit 3 000 calories obligatoires ;
 - L'Algérie Marathon : 18 h maxi soit 1 500 calories obligatoires ;
- au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant et ce avec un minimum de 2 litres d'eau embarqués.

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des Points de Contrôle (PC's) prévus à cet effet. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

1.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions climatiques de l'épreuve peuvent être difficiles (nuit, chaleur et froid, vent de sable...). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

Pour s'inscrire à l'Ultra Algérie Trail, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum un trail longue distance de 80 km.

Pour s'inscrire à l'Algérie Trail, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum un trail de 40 km.

Pour s'inscrire à l'Algérie Marathon il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum une course d'endurance d'au moins 20 km.



Un certificat médical de moins d'un an est demandé à tous les coureurs ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- ECG de moins de deux ans au départ de la course pour tous les coureurs inscrits à la course de 50 km ou ayant moins de 40 ans et pour tous les coureurs locaux, quel que soit leur âge ;
- épreuve d'effort de moins de trois ans pour tous les coureurs inscrits aux courses de 106 km ou 182 km et qui ont plus de 40 ans.

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 15 novembre 2025, par mail à i.paucot@le-treg.com . Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et les droits d'inscription perdus.

De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie COMPLÈTE des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

1.5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation aux différentes courses du TREG® ALGERIA TRAIL entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement publié par l'organisation, consultable sur le site Internet.

1.6 : NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Pour cette 3^{ème} édition, le nombre de concurrents engagés sur les épreuves du TREG® ALGERIA TRAIL est limité à 150 personnes, coureurs et accompagnants compris.

1.7 : INSCRIPTION

Les inscriptions des coureurs sont possibles en individuel pour les 3 courses « solo » et des inscriptions d'accompagnants sont également possibles.

Il est précisé que l'événement ne pourra se tenir que s'il y a 25 concurrents inscrits à l'événement au départ de Paris.

Le montant de l'inscription est variable en fonction de la date de l'engagement suivant les informations ci-dessous :

**INSCRIPTION INDIVIDUELLE - départ de PARIS****Inscription du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2025 (tarif préférentiel)****PRIX TOTAL : 2 700 €** (forfait « Voyage » de 500 € et un forfait « Séjour & Course » de 2 200 €).**Échéancier :**

À l'inscription :	800 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 mai 2025 :	800 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 août 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	600 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription du 1^{er} juin au 31 octobre 2025 (tarif normal)**PRIX TOTAL : 2 850 €** (forfait « Voyage » de 500 € et un forfait « Séjour & Course » de 2 350 €).**Échéancier :**

À l'inscription :	1 500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 août 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	850 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION INDIVIDUELLE - départ de ALGER**Inscription du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2025 (tarif préférentiel)****PRIX TOTAL : 2 450 €** (forfait « Voyage » de 250 € et un forfait « Séjour & Course » de 2 200 €).**Échéancier :**

À l'inscription :	600 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 mai 2025 :	600 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 août 2025 :	600 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	650 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription du 1^{er} juin au 31 octobre 2025 (tarif normal)**PRIX TOTAL : 2 600 €** (forfait « Voyage » de 250 € et un forfait « Séjour & Course » de 2 350 €).**Échéancier :**

À l'inscription :	1 500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 août 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	850 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

**INSCRIPTION INDIVIDUELLE - départ de TIMIMOUN****Inscription du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2025 (tarif préférentiel)****PRIX TOTAL : 2 200 €** (forfait « Séjour & Course »).**Échéancier :**

À l'inscription :	600 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 mai 2025 :	600 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 août 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription du 1^{er} juin au 31 octobre 2025 (tarif normal)**PRIX TOTAL : 2 350 €** (forfait « Séjour & Course »).**Échéancier :**

À l'inscription :	1 200 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 août 2025 :	650 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

NB : des conditions spéciales de paiement sont possibles sur demande auprès de l'organisation à concurrents@le-treg.com pour des inscriptions avant le 31 août 2025.

LE PRIX D'INSCRIPTION COMPREND :

- le vol Paris - Alger et Alger - Timimoun régulier, aller et retour pour les inscrits au départ de Paris ;
- le vol Alger - Timimoun régulier, aller et retour pour les inscrits au départ d'Alger ;
- aucun vol pour les inscrits au départ de Timimoun ;
- la participation à l'une des courses du TREG® ALGERIA TRAIL;
- tous les repas pendant la semaine hormis votre alimentation pendant la course ;
- l'hébergement pendant les transferts et à Timimoun ;
- les visites des sites naturels ou le suivi de la course en 4x4 quand le concurrent n'est plus en course ;
- les balises de sécurité ;
- les GPS pour la navigation et le Roadbook papier pour les compléments d'informations ;
- à Timimoun, les transferts vers le départ de l'épreuve en minibus ;
- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 26) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;
- une dotation spéciale pour tous les finishers de l'une des courses du TREG® ALGERIA TRAIL
- une dotation souvenir pour tous les participants à l'événement

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- le visa pour entrer en Algérie (110€)
- les frais personnels ;
- l'acheminement du concurrent vers l'aéroport de départ à Paris ;
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.



Les inscriptions d'accompagnants de coureurs sont aussi possibles selon des conditions spécifiques. Ils pourront à leur choix suivre la course ou bien visiter les sites naturels du parcours.

Les pages suivantes présentent les tarifs et conditions d'inscription des accompagnants.

INSCRIPTION ACCOMPAGNANT - départ de PARIS

Inscription du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2025 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 1 800 € (forfait « Voyage » de 500 € et un forfait « Séjour & Course » de 1 300 €).

Échéancier :

À l'inscription :	700 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 mai 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	600 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription du 1^{er} juin au 31 octobre 2025 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 1 950 € (forfait « Voyage » de 500 € et un forfait « Séjour & Course » de 1 450 €).

Échéancier :

À l'inscription :	750 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 août 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	700 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION ACCOMPAGNANT - départ de ALGER

Inscription du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2025 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 1 550 € (forfait « Voyage » de 250 € et un forfait « Séjour & Course » de 1 300 €).

Échéancier :

À l'inscription :	600 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 mai 2025 :	250 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	700 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription du 1^{er} juin au 31 octobre 2025 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 1 700 € (forfait « Voyage » de 250 € et un forfait « Séjour & Course » de 1 450 €).

Échéancier :

À l'inscription :	750 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 août 2025 :	250 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	700 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

**INSCRIPTION ACCOMPAGNANT - départ de TIMIMOUN****Inscription du 1^{er} janvier 2025 au 31 mai 2025 (tarif préférentiel)****PRIX TOTAL : 1 300 €** (forfait « Séjour » de 1 300 €).**Échéancier :**

À l'inscription :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 mai 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	300 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription du 1^{er} juin au 31 octobre 2025 (tarif normal)**PRIX TOTAL : 1 450 €** (forfait « Séjour » de 1 450 €).**Échéancier :**

À l'inscription :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 août 2025 :	500 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 31 octobre 2025 :	450 €	Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

LE PRIX D'INSCRIPTION COMPREND :

- le vol Paris - Alger et Alger - Timimoun régulier, aller et retour pour les inscrits au départ de Paris ;
- le vol Alger - Timimoun régulier, aller et retour pour les inscrits au départ d'Alger ;
- aucun vol pour les inscrits au départ de Timimoun ;
- tous les repas pendant la semaine
- l'hébergement pendant les transferts et à Timimoun ;
- les visites des sites naturels ou le suivi de la course en 4x4 ;
- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 26) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;
- une dotation spéciale pour tous les participants

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- le visa pour entrer en Algérie (110 €)
- les frais personnels ;
- l'acheminement du concurrent vers l'aéroport de départ à Paris ;
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.



Les pré-inscriptions se font en ligne à partir du 1^{er} janvier 2025 sur le site Internet de l'épreuve www.le-treg.com et la fin des inscriptions est fixée au 31 octobre 2025 si le nombre maximal de participants n'est pas atteint.

Les documents inclus dans le « pack inscription » que vous avez choisi (individuel ou accompagnant) devront être dûment complétés et renvoyés par courrier à l'adresse :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

Ils pourront être téléchargés sur www.le-treg.com

Les paiements des « Forfait Séjour & Course » et « Voyages » se font par virement aux coordonnées bancaires suivantes :



Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	00600	08000891719	39	CE ILE DE FRANCE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1751	5006	0008	0008	9171	939
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte TAO

RUEIL MALMAISON CENTRE
8 BIS RUE DE MAUREPAS
92500 RUEIL MALMAISON
TEL : 01.71.09.61.21

5 AV MARMONTEL
92500 RUEIL MALMAISON

ou par chèque, envoyé par courrier à l'adresse suivante :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 Rueil Malmaison

Le certificat médical devra être adressé à l'organisation au plus tard le 15 novembre 2025 à l'adresse mail suivante : i.paucot@le-treg.com

ou à l'adresse postale :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Une confirmation de bonne prise en compte de votre inscription vous sera adressée par



mail ainsi que la bonne prise en compte définitive de celle-ci lorsque vous vous serez acquitté de toutes les échéances de paiement.

Nous vous invitons à consulter nos conditions particulières de vente accessibles sur le site www.le-treg.com.

1.8 : PARRAINAGE

Il est possible de parrainer d'autres concurrents en les faisant s'inscrire grâce à vous. Pour chaque parrainage confirmé dont vous êtes l'initiateur, une déduction de 100 € sur votre prochaine échéance sera appliquée (ou un remboursement de 100 € vous sera consenti si vous avez tout réglé au moment du parrainage).

Un parrainage confirmé est acquis lorsque le concurrent parrainé a réglé la première échéance de son inscription. Vous pouvez parrainer autant de concurrents que vous le souhaitez et cette déduction est cumulative. Chaque parrainage devra être formalisé par une fiche de parrainage renseignée et signée par le coureur parrainé.

1.9 : ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre participation à l'une des épreuves du TREG® ALGERIA TRAIL, vous devrez en informer TRAIL AFRICA ORGANIZATION par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON

La date de réception de la lettre par TRAIL AFRICA ORGANIZATION sera retenue comme date d'annulation pour le calcul des frais d'annulation.

En cas d'annulation, des frais d'annulation vous seront comptabilisés selon le barème suivant :

- avant le 31 août 2025, les frais d'annulation seront de 80 €
- entre le 1^{er} septembre 2025 et le 29 octobre 2025, les frais d'annulation seront de 600 €
- entre 30 et 21 jours du départ, les frais d'annulation seront de 35 % du montant de l'inscription
- entre 20 et 14 jours du départ, les frais d'annulation seront de 50 % du montant de l'inscription
- entre 13 et 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 75 % du montant de l'inscription
- à moins de 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 100 % du montant de l'inscription

Les dossards sont personnalisés et non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.

1.10 : ÉQUIPEMENT POUR LE TRAIL

1.10.a : POUR LES PARTICIPANTS À UNE ÉPREUVE DU TREG® ALGERIA TRAIL

CES MATÉRIELS SONT À FOURNIR PAR LE COUREUR :

Obligatoire (contrôle inopiné tout au long du parcours) :

- sac à dos ;
- poche à eau et/ou gourde ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...)
- coupe-vent à la taille du coureur ;



- boussole ;
- briquet ;
- couteau avec une lame métal minimum de 5 cm
- miroir de signalisation 6 cm de diamètre ;
- un sifflet ;
- lampe frontale et pile de rechange ;
- 6 000, 3 000, 1 500 ou 750 calories d'alimentation selon la course.

Ainsi que le pack médical concurrent obligatoire composé de :

- pansements (Méfex, ou Elasto, ou pansement adhésif type Urgo) ;
- un désinfectant (type Biseptine ou Bétadine Dermique) ;
- 1 bande élastique pour strapping de 1,50 mètre sur 6 ou 8 cm ;
- paracétamol (type Doliprane) : 5 comprimés de 1 g ;
- antispasmodique (type Spasfon) : 6 comprimés ;
- antidiarrhéique (type Tiorfan) : 6 gélules ;
- antiémétique (Primpéran ou Vogalène ou Motylioc) : 6 comprimés
- crème solaire ;
- 1 couverture de survie 2,20 m x 1,40 m ;

Si nous disposerons de ces matériels à chaque PC, il est par ailleurs conseillé de s'équiper de :

- 1 seringue de 2 mL ;
- 1 aiguille sous-cutanée ;
- 1 paquet de 5 compresses stériles ;
- 1 pipette d'Eosine ;
- 1 paire de ciseaux ;
- 1 tube de crème contre les brûlures (crème hydratante) ;
- 1 tube de Vaseline ou Bépanthène (pour les parties irritées) ;
- 1 tube de VIT A (pour sécheresses des muqueuses, lèvres, nez) ;
- 5 pipettes de sérum physiologique (pour le sable dans les yeux).

MATÉRIEL FOURNI PAR L'ORGANISATION :

- un GPS portable avec piles de rechange (à rendre après l'épreuve) ;
- une balise de sécurité (à rendre après l'épreuve) avec fonctions d'alerte ;
- un roadbook papier ;
- eau chaude fournie sur le bivouac et les PC's ;
- tente et matelas à chaque PC

Très fortement recommandé :

- foulard de protection contre le vent de sable ;
- guêtres de protection contre le sable au niveau des chaussures.



1.10.b : POUR TOUS LES PARTICIPANTS AU VOYAGE À TIMIMOUN

- lampe frontale ;
- foulard de protection contre le vent de sable ;
- crème solaire ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...)
- une polaire légère ou équivalent.

1.11 : CERTIFICAT MÉDICAL

La participation à l'une des épreuves du TREG® ALGERIA TRAIL, épreuve en environnement inhabituel et extrême nécessite, en plus d'un entraînement adapté, une bonne santé au moment de votre participation.

Un certificat médical de moins d'un an est demandé à tous les coureurs ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- ECG de moins de deux ans au départ de la course pour tous les coureurs inscrits à la course de 50 km ou ayant moins de 40 ans et pour tous les coureurs locaux, quel que soit leur âge ;
- épreuve d'effort de moins de trois ans pour tous les coureurs inscrits aux courses de 106km ou 182 km et qui ont plus de 40 ans.

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 15 novembre 2025, par mail à i.paucot@le-treg.com . Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et les droits d'inscription perdus.

De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie COMPLÈTE des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

Il est important que vous preniez le départ des épreuves du TREG® Algérie Trail en parfaite condition physique car un mal latent peut s'aggraver fortement dans les conditions extrêmes de l'épreuve, et rendre encore plus difficiles les secours. Le concurrent s'engage à informer impérativement l'équipe médicale de tout problème de santé, même bénin, qu'il a rencontré.

1.12 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET MÉDICALES

Les vérifications techniques et médicales auront lieu le Lundi 1^{er} décembre 2025 sur le lieu d'hébergement. Chaque concurrent devra présenter à l'organisation son équipement obligatoire à savoir son matériel pour la course et sa trousse médicale.

Tout coureur n'étant pas en possession de la totalité de son équipement obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision et sans remboursement des frais engagés.

1.13 : DOSSARDS

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

1.14 : BALISE POUR LE CHRONOMÉTRAGE ET LA SÉCURITÉ

Lors de la remise des dossards une balise est remise individuellement à chaque coureur pour permettre le chronométrage et la sécurité personnelle. Celle-ci devra être placée comme stipulé dans les consignes



techniques. Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la balise. Le coureur ne pourra pas être suivi, ni chronométré dans les cas suivants :

- non port de la balise ;
- non allumage de la balise
- perte de la balise ;
- dégradation de la balise ;
- port de la balise non conforme.

Le concurrent s'engage à assister au briefing d'utilisation de la balise à emporter avec lui pendant la course, la balise allumée en permanence et dans son sac, le mémo d'utilisation de la balise remis par l'organisateur. Le concurrent est aussi parfaitement informé que sa position ne pourra pas être connue de l'organisation si ce dernier reste de façon prolongée dans une grotte, une caverne ou un canyon étroit. Pour être localisé, le concurrent devra être en visibilité sous un ciel largement visible.

1.15 : BAGAGES COUREURS

Chaque concurrent amène son propre sac de voyage destiné à ses affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilette...) et le cas échéant le sac pour la course. Le poids total de vos bagages ne pourra pas excéder 20 kg pour votre sac principal et 5 kg pour votre bagage à main. Il est recommandé de ne pas y placer d'objets de valeurs. Les bagages sont sous la responsabilité des participants pendant toute la durée du séjour. Il est conseillé de ne rien laisser de visible dans sa chambre en particulier les téléphones portables.

1.16 : POSTE DE CONTRÔLE ET DE SECOURS

Sur le parcours, les coureurs devront obligatoirement passer aux points de contrôle (PC's) situés tous les 20 à 30 km environ sur le parcours.

Ces postes de contrôle auront plusieurs fonctions :

- ils permettront le ravitaillement en eau des concurrents (dans la limite de 3 ou 4 L/personne) ;
- ils permettront le repos des concurrents avec des matelas permettant de se reposer ;
- ils permettront le secours des concurrents grâce à des moyens médicalisés.

1.17 : SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Une équipe médicale spécialisée dans ce type d'épreuve en environnement désertique sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Sur le parcours, tous les 20 à 30 km environ, les PC's disposeront chacun d'un secouriste et de moyens médicalisés en cas de besoin.

Ces postes sont en liaison avec le PC de la course. Un coordinateur médical est présent pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés pour l'évacuation. Les frais résultants de l'emploi de ces



moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout coureur faisant appel à un médecin, une infirmière ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Le concurrent est conscient que dans le cas d'une extrême fatigue, son comportement et ses décisions peuvent être altérés. Il lui appartient de ne pas atteindre cet état. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable des conséquences de décisions absurdes ou inconséquentes du concurrent.

1.18 : CONDITIONS CLIMATIQUES

Températures moyennes en Novembre : 25 °C la journée, 8°C la nuit.

1.19 : TEMPS MAXIMAL AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Un temps maximal pour réaliser la totalité du parcours est fixé pour chaque épreuve du TREG® ALGERIA TRAIL. Ainsi les temps maximaux autorisés sont :

- pour l'Ultra Algérie Trail 182 km : 72 heures ;
- pour l'Algérie Trail : 42 heures ;
- pour l'Algérie Marathon : 18 heures.

Les heures limites de départ (barrières horaires) des PC's seront définies et communiquées dans le RoadBook. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir d'un PC avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au PC).

L'organisateur se réserve le droit de déroger exceptionnellement à ces règles en cas de situation particulière (retard d'un concurrent suite à une aide apportée à un autre concurrent, conditions de courses spécifiques...).

Tout concurrent mis hors course sera rapatrié en véhicule 4x4 vers le camp de base dans des limites horaires que l'organisation ne peut garantir. Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher ». En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires.

1.20 : ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un PC. Il doit alors prévenir le responsable du PC, qui aura la charge d'organiser son rapatriement en véhicule 4x4 vers le camp de base lorsque cela sera possible.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des coureurs arrêtés.

En cas d'abandon impératif entre 2 PC's nécessité par les conditions physiques ou mentales défaillantes du concurrent, celui-ci (ou un autre concurrent lui portant secours) devra utiliser la fonction « Demande d'aide » de sa balise pour avertir les organisateurs de la course.

1.21 : PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).



Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Une pénalisation minimum de 6 heures est appliquée pour tout autre manquement au règlement.

Le contrôleur prévient le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non conforme ;
- non présentation d'une pièce d'identité ;
- non allumage de la balise ;
- extinction volontaire de la balise ;
- non allumage du GPS ;
- arrêt volontaire du GPS ;
- non respect des consignes données par le PC ;
- utilisation d'un moyen de transport ;
- départ d'un PC au-delà de l'heure limite ;
- non pointage aux PC's ;
- non assistance à un concurrent en difficulté ;
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement ;
- non respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours ;
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage ;
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de membre de l'organisation ou d'habitant de la région ;
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve ;
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle antidopage.

1.22 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation d'un concurrent devra être formulée par écrit et adressée à l'attention du Directeur de Course dans les 12 heures après l'affichage des résultats provisoires.

1.23 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'une des épreuves du TREG® ALGERIA TRAIL. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

1.24 : JURY D'ÉPREUVE

SE COMPOSE :

- de l'organisateur ;
- du directeur de la course ;
- du coordinateur responsable de la sécurité ;
- du responsable de l'équipe médicale ;
- des responsables des PC's concernés ;
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.



Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

1.25 : MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES

ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de contrôle, de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (vent de sable...), les départs peuvent être reportés ou non selon la course concernée. L'organisation mettra tout en œuvre pour organiser les départs de chaque épreuve, même raccourcie, dans le respect de la sécurité des concurrents, quitte à basculer les coureurs d'une épreuve vers une autre. Sans solution, les courses peuvent être annulées.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter les épreuves en cours, voire de modifier les barrières horaires.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.

1.26 : ASSURANCE

L'organisateur souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès d'une compagnie algérienne pour la durée de l'épreuve. Cette assurance Responsabilité Civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

L'organisateur fera bénéficier chaque coureur ou accompagnant d'une assurance Rapatriement et Assistance Médicale souscrite auprès d'un organisme tel que Mondial Assistance.

La convention d'assurance mentionnée ci-dessus sera fournie à chaque concurrent sur simple demande dès son inscription confirmée.

1.27 : ROADBOOK ET ORIENTATION SUR LE PARCOURS

Un descriptif détaillé du parcours est fourni au moment de la remise des dossards.

Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les PC's (lieux de ravitaillements, de repos, postes de secours). Ce carnet sera donné, en un seul exemplaire, exclusivement aux inscrits.

Un GPS portable (avec piles de rechange) sera fourni à chaque coureur avec les waypoints intégrés du parcours qu'il conviendra de suivre. Une formation à l'utilisation de ce GPS sera donnée le Lundi 1^{er} décembre 2025 sur et autour du camp de base de l'événement. Le concurrent reconnaît connaître les principes d'utilisation d'un GPS de navigation adapté au Trekking s'engage à participer impérativement à la formation d'utilisation dispensée sur le bivouac. Les concurrents doivent impérativement allumer leur GPS avant le départ de la course et s'engagent à ne pas l'éteindre durant la course. Le concurrent s'engage à ne pas sortir volontairement du parcours de la course intégré dans le GPS et en particulier à ne pas prendre des raccourcis. Il pourrait mettre en jeu sa sécurité.

Une balise de suivi avec appel d'urgence sera fournie également à chaque coureur pour sa sécurité. Il s'engage à la laisser allumée en permanence, à s'assurer pendant l'épreuve qu'elle est bien positionnée en haut de son sac et il comprend que le déclenchement se fait sur un appui long de 3 secondes sur l'une des touches d'appel. Le coureur est également conscient que le signal de la balise ne pourra pas être émis à l'intérieur d'une grotte ou sous un rocher ou tout près d'un grand rocher. De même, le coureur s'engage à allumer son GPS et ne pas compter sur les autres concurrents pour le guider.



Le GPS portable et la balise devront être restitués impérativement à l'organisateur à l'arrivée de l'épreuve. Un chèque de caution de 500 € sera demandé afin de garantir la bonne restitution de ces matériels et sera encaissé s'ils ne sont pas rendus à l'issue de l'épreuve.

1.28 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée des courses auxquelles ils participent seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée ; tous les coureurs « Finisher » recevront la même dotation spécifique. Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis pour chaque épreuve. Les vainqueurs homme et femme de chaque course recevront un trophée et/ou un lot.

Les catégories classées sont :

- Espoir H & F
- Senior H & F
- Master 1 à 10 H & F

Le détail des récompenses pourra être communiqué sur demande au moment de la remise des dossards.

On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant la barrière horaire :

- de 8 h 59 le vendredi 5 décembre 2025 pour l'Ultra Algérie Trail 182 km ;
- de 2h 59 le jeudi 4 décembre 2025 pour l'Algérie Trail ;
- de 2 h 59 le mercredi 3 décembre 2025 pour l'Algérie Marathon.

1.29 : DROIT À L'IMAGE

Par sa participation au TREG® ALGERIA TRAIL, chaque concurrent autorise l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire :

- son nom,
- son image,
- sa voix
- et sa prestation sportive

dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce notamment sans que cette liste ne soit exhaustive :

- support papier (tirages des photographies),
- catalogues et éditions diverses, CDROM/DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour,
- tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.),
- médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques),
- supports de communication interne,
- supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc...),
- supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.),



– intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque concurrent(e) garantit n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation du droit à l'image est consentie à titre gratuit par chaque concurrent régulièrement inscrit.

Chaque concurrent qui ne souhaite pas accorder à l'organisation le droit à l'image ci-dessus mentionné, peut exprimer son refus par lettre simple à l'adresse :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 Avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON

ou e-mail à l'adresse : jph.allaire@le-treg.com .

1.30 : C.N.I.L.

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation aux épreuves du TREG® ALGERIA TRAIL, (inscription).

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION

5 avenue Marmontel

92500 RUEIL MALMAISON